

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 984

présenté par

M. Azerot, M. Serville, M. Chassaigne et M. Carvalho

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Faire de l'outre-mer une priorité nationale en matière d'énergie renouvelable. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit que la France se distingue technologiquement et politiquement en faisant en sorte que les Outre-mer qui ont en matière de transition énergétique ont une situation exceptionnelle fasse de ces territoires, souvent non connectés, des laboratoires innovants en ce domaine.